Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 056-215600537-20260321-20260321015-DE

Département du Morbihan

Mairie
ELVEN
-56250-

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le samedi 21 mars à 10h, le conseil municipal de la commune d'ELVEN, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Carré d'Arts d'ELVEN, lieu extraordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Luc LE TRIONNAIRE, Maire.

- Date de convocation du conseil municipal : 16 mars 2026

Présents (29) : M. LE TRIONNAIRE, M. CONAN, Mme MALINGE, M. RYO, Mme MAINGUY, M. ROUMAGNAC, Mme RENAULT, M. BALLIER, Mme THIBAULT, M. SIMON, M. GERARD, M. NOIRBENT, Mme ETTINGER, Mme LE BRETON, M. SIG, Mme LE BLEVENEC, Mme LE ROUZIC, Mme CARD, M. DANO, M. TERRY, Mme PICARD, M. JORDAN, Mme LASSERRE, Mme BREDOUX, M. ONNILLON, Mme LE BOTERFF, Mme PAVAGEAU, M. LE BOTERFF, Mme LE VIAVANT.
Quorum (15) : Atteint
Secrétaire de séance : Mme BREDOUX

2026/015 Election du Maire

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal prend la présidence de l'assemblée (art. L 2122-8 du CGCT) et invite le conseil municipal à procéder à l'élection du Maire.

En application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Afin de faciliter le dépouillement des votes, deux assesseurs sont désignés pour assister le président de la séance : Mme PICARD et Mme PAVAGEAU.

Après appel de candidatures, le président de la séance procède à l'enregistrement de la candidature de M. Luc LE TRIONNAIRE aux fonctions de Maire.

Après les opérations de votes, les assesseurs procèdent au dépouillement :

Proclamation des résultats

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	29
Bulletins blancs ou nuls (articles L.65 et 66 Code électoral)	5
Suffrages exprimés	24
Majorité absolue	13

A obtenu : M. Luc LE TRIONNAIRE : 24 voix

M. Luc LE TRIONNAIRE, ayant obtenu la majorité absolue, **a été proclamé Maire de la ville d'Elven** et immédiatement installé dans ses fonctions.

M. Luc LE TRIONNAIRE a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

Fait à ELVEN, le 24 mars 2026

Le Maire
Luc LE TRIONNAIRE

MAIRIE D'ELVEN 56250 (Morbihan)

La secrétaire de séance
Marine BREDOUX

BREDOUX